ART. 35 N° 333

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 333

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 35

À l'alinéa 27, après la première occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots:

«, des représentants des professions de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les représentants des professionnels de santé sont dotés d'une expertise dont il serait regrettable de priver le comité technique alors qu'il est appelé à décider des innovations qui ont vocation à améliorer notre système de santé.